



## **Veille informative pour la conférence de rédaction Etoile du 7 juillet 2015**

### Réforme formation

#### [Compte personnel de formation : Uniformation interface son système d'information avec celui de la Caisse des Dépôts :](#)

L'interfaçage est opérationnel depuis le 15 juin, soit un peu plus de 5 mois après l'entrée en vigueur du CPF.

### Compétences qualification

#### [Les organisations patronales et syndicales appellent les acteurs de la formation à se positionner sur leur définition des blocs de compétences :](#)

Mise en ligne sur le site du Comité paritaire interprofessionnel national pour l'emploi et la formation (Copanef) le 16 juin, une note adoptée le 9 juin par tous ses membres donne une « définition partagée » des blocs de compétences. Objectif : permettre que ce travail de rénovation des certifications « ne se fassent pas selon des modalités désordonnées et divergentes ».

#### [L'inventaire s'enrichit de 120 nouvelles entrées :](#)

Parmi les nouvelles entrées : les certifications de sociétés telles IBM, Microsoft, Cisco, etc., le Business English Skills Test (BEST), le certificat Voltaire ou les CP de la FFP Formateur professionnel et piloter un projet.

### Insertion des jeunes

#### [Parution du premier atlas des missions locales : de fortes inégalités entre les régions :](#)

Le premier atlas des missions locales fait apparaître de nettes disparités entre les régions : avec une mission locale pour 21 000 jeunes environ et un taux de chômage des jeunes de 32,4%, la région Nord-Pas-de-Calais est ainsi bien moins lotie que l'ensemble des régions. Le Limousin, par exemple, compte une mission locale pour 13 000 jeunes mais avec un taux de chômage de dix points inférieurs.

### Orientation

#### [Positionnement des centres d'information et d'orientation : "La place du curseur est subtile" \(Jean-Pierre Bellier, inspecteur général de l'Éducation nationale\)](#)

Au terme de quinze mois de réunions plénières enrichies de concertations bilatérales avec les organisations syndicales, le groupe de travail ministériel sur l'orientation (GT 14) piloté par Jean-Pierre Bellier, inspecteur général de l'Éducation nationale, est parvenu à établir une version « stabilisée » d'un ensemble de fiches définissant notamment en quatre axes les missions du



conseiller d'orientation psychologue (COP). Si les trois premiers axes concernent davantage l'orientation initiale, le quatrième définit les contours de l'implication des COP dans l'après-scolaire.

#### [Une cartographie des structures AIO :](#)

Centre Inffo vous propose en téléchargement gratuit une cartographie des structures de l'Accueil, de l'Information et de l'Orientation (AIO).

#### **Offre formation**

#### [Le Conseil national identifie trois niveaux dans la chaîne de la qualité de la formation :](#)

La commission Qualité, développement des compétences et des qualifications (DCQ) du Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (Cnefop) s'est réunie le 2 juin dernier. La question de la qualité de la formation a été un des points majeurs abordés lors de cette rencontre. Il s'agissait, « sur cette question, de mieux définir ce qu'on pourrait proposer comme éléments constitutifs de la qualité de la formation », a indiqué au Quotidien de la formation, Bernard Monteil, vice-président de la Fédération de la formation professionnelle (FFP) et membre de la commission DCQ. Le "schéma la chaîne de la qualité de la formation professionnelle", dont la seconde version a été présentée lors de cette réunion, intègre plusieurs niveaux.

#### [CNFPT : la Cour des comptes revient à la charge :](#)

Dans un rapport qu'elle n'a pas encore publié, la Cour des comptes s'intéresse au Centre national de la fonction publique territoriale. Tout en notant des progrès, elle décerne plusieurs cartons jaunes. Et recommande au pouvoir national de contrôler plus étroitement l'établissement.

#### [Formation : après le transfert des compétences aux régions, la compensation des charges :](#)

Le décret n° 2015-672, publié au Journal officiel le 17 juin 2015, précise les modalités de compensation financière du transfert des compétences concernant la formation de l'Etat aux régions, inscrit dans la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale.

#### **Financement**

#### [Les nouvelles orientations de l'Opcas Transports & Services :](#)

Ne dites plus "Opcas Transports" désormais, mais "Opcas Transports & Services". L'intégration de la branche professionnelle des établissements portuaires, puis celle de la propreté au sein de l'organisme collecteur des transports en 2014 et 2015 a étendu jusqu'à son patronyme. Nouveau départ, donc, pour un Opcas qui, au 1er janvier 2016, deviendra également collecteur de la taxe d'apprentissage en lieu et place de l'AFT qui jusqu'alors jouait ce rôle pour le secteur des



transports et à qui il appartient, en outre, d'évangéliser ses entreprises adhérentes à la nouvelle donne de la formation née de la loi Sapin du 1er mars 2014.

[La mission des Opcas se recentre sur un service de conseils :](#)

« Les Opcas sont un financeur final. Par rapport à l'ensemble des financeurs de la formation professionnelle, pour un total de 32 milliards d'euros chaque année, les Opcas collectent 6,5 milliards d'euros alors même que le budget afférent à la formation des Régions est de 4,7 milliards d'euros. Au-delà de la réforme, c'est un rapport de force qui s'institue entre les différents financeurs de la formation. »